



LPM actualisée :

et la civilianisation dans tout ça ???

Une réunion ayant pour ordre du jour la loi de programmation militaire actualisée (LPM) présidée par M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a eu lieu le jeudi 28 mai 2015 de 17h15 à 19h00. La fédération FO était représentée par Gilles Goulm, secrétaire général et Jacky Charlot, secrétaire fédéral.

En préambule, le ministre a précisé qu'il était prévu une actualisation de la LPM fin 2015, mais que les événements du début d'année avaient précipité les choses.

Le projet de LPM actualisée prévoit principalement une moindre déflation des effectifs (18500 postes préservés dont 2000 postes de civils) et la suppression des recettes exceptionnelles (hormis quelques ressources immobilières) dont **Force Ouvrière** a toujours mis en doute la réalisation.

Ce qu'il faut principalement retenir de cette actualisation de la LPM :

- 30324 postes seront quand même supprimés entre 2014 et 2019.
- 14943 postes seront créés entre 2015 et 2019, principalement pour assurer la mission « Sentinelle ».
- 456 postes seront créés dans le domaine de la cyberdéfense et le renseignement.
- Le bilan laisse apparaître un solde de 14925 postes supprimés au lieu des 33000 initialement prévus.

Force Ouvrière a immédiatement réagi à ces annonces, précisant qu'elles démontraient l'inadéquation entre les effectifs militaires et les missions rendues nécessaires depuis les attentats. Alors que l'armée de Terre a besoin de 11000 militaires supplémentaires pour assurer la mission Sentinelle, nous avons rappelé qu'en effet les personnels militaires positionnés sur des fonctions de soutien ne pouvaient pas assurer cette mission et que cela plaide pour une accentuation du rééquilibrage des effectifs militaires-civils dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas vraiment été engagé à ce jour.

Nous avons également insisté sur la nécessité de procéder à des recrutements de personnels civils, tant des ouvriers de l'Etat sur le MCO que des personnels fonctionnaires de l'ordre administratif et technique, rappelant au ministre qu'aucun concours de SA n'avait été organisé au ministère de la défense depuis 2010.

Force Ouvrière a rappelé sa revendication qui consiste à rééquilibrer les effectifs militaires-civils selon trois modes : le recrutement par la loi 4139-2, le recrutement externe et la requalification. Pour Force Ouvrière, le recrutement 4139-2 ne peut en aucun cas être le seul levier sur lequel il faut agir, a fortiori quand l'application de cette mesure est sujette à caution. Nous avons dénoncé le fait qu'à ce jour, seuls 226 postes ont été civilianisés, ce qui porte à 0,1 % des postes militaires les efforts de rééquilibrage du ministère.

Ce qu'il faut retenir de la réaction du ministre à nos propos :

- Le ministre a précisé qu'il ne voulait plus de recrutements 4139-2 dans les secteurs où il reste des civils à reclasser.
- Le ministre a annoncé qu'il confiait au contrôle général des armées une étude des fonctions projetables qui doivent être confiées aux militaires et celles non projetables qui doivent être occupées par des personnels civils.

Force Ouvrière a accueilli ces propositions avec satisfaction, tout en précisant qu'il y avait déjà eu des rapports publiés sur cette question, mais qui n'avaient donné lieu à aucun engagement concret. **Pour Force Ouvrière**, cette annonce aurait dû intervenir plus tôt sachant que le ministre est aux commandes depuis trois ans.

Souhaitons que ce ne soit pas encore un rapport pour rien. Il va sans dire que nous avons d'ores et déjà demandé au cabinet du ministre d'être consultés par le contrôle général des armées dans le cadre de cette mission.



PARIS, le 3 juin 2015